

LES CHÈQUES POSTAUX ONT 100 ANS

Créé le 7 janvier 1918, après un parcours difficile, le chèque postal va progressivement se transformer et permettre à La Poste de devenir une banque.

La naissance des chèques postaux tels que nous les connaissons actuellement n'a pas été l'histoire d'un long fleuve tranquille.

Les discussions

C'est d'abord une bataille, dès 1901, pour la création du chèque postal proprement dit.

C'est le Ministre Etienne Clémentel, et deux députés, Guillaume Chastenet de Castaing et Louis Amiard, qui vont effectuer les premières démarches pour cette nouvelle monnaie scripturale.

Présente et développée en Angleterre et aux Etats-Unis, elle n'attire pas les Français, le souvenir douloureux du papier-monnaie de Law et les assignats y étant certainement pour quelque chose. Une commission est d'abord chargée en 1901 d'étudier les services des chèques postaux étrangers en Allemagne, Autriche et Hongrie. Malgré un rapport positif, rien ne sera décidé.

En 1905, Guillaume Chastenet, député de Gironde, propose à la Chambre de députés un projet de loi pour la création des chèques postaux qui pourraient être une source de revenus intéressante pour l'Etat et dont l'emploi serait décidé par des règlements d'administration publique.

En 1909, par Alexandre Millerand, député de la Seine et à nouveau le député Chastanet, deux nouveaux projets sont proposés. Si la Chambre et le Gouvernement y sont favorables, ils sont violemment combattus par les chambres de commerce, celles-ci s'opposant à l'intervention de l'Etat dans les activités économiques de la France.

Ces projets n'étant pas soutenus par le ministre des finances de l'époque, aucune suite n'y est donnée.

Le 28 mars 1916, le député de la Seine-et-Oise, vice-président de la commission des PTT, Louis Amiard, dépose une proposition de loi, n° 1969 pour la création d'un service des chèques postaux, « *tendant à instituer un service de comptes courants et de chèques postaux* ».

Etienne Clémentel, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes depuis 1915, appuie cette proposition, également soutenue par le

Président de la République Raymond Poincaré et le Ministre des Finances du moment, Alexandre Ribot.

En cette période de guerre, l'équilibre de la France est précaire et les billets manquent cruellement. Le chèque postal peut suppléer cette insuffisance, sans toutefois être concerné par les dispositions de la loi du 14 juin 1865 concernant les chèques bancaires.

Le 28 septembre 1916, le projet est adopté à la Chambre, sans opposition, puis remis, le 12 octobre 1916 au Sénat où règne une certaine hostilité.

En décembre 1917, grâce à une intervention technique et convaincante d'Etienne Clémentel, les sénateurs se prononcent favorablement.

La naissance

Le 7 janvier 1918, la proposition de loi est adoptée, le chèque postal est né.

Un bulletin Officiel des Postes, le n° 10 du mois de mai 1918, est entièrement consacré (1) à cet événement sous le titre : « *Instruction sur le service des Chèques Postaux à l'usage des bureaux de poste et des établissements secondaires* ».

